

Missions et surveillance : les progrès

La mission des Services de Santé au Travail

Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, ils conduisent les actions pour préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Ils conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

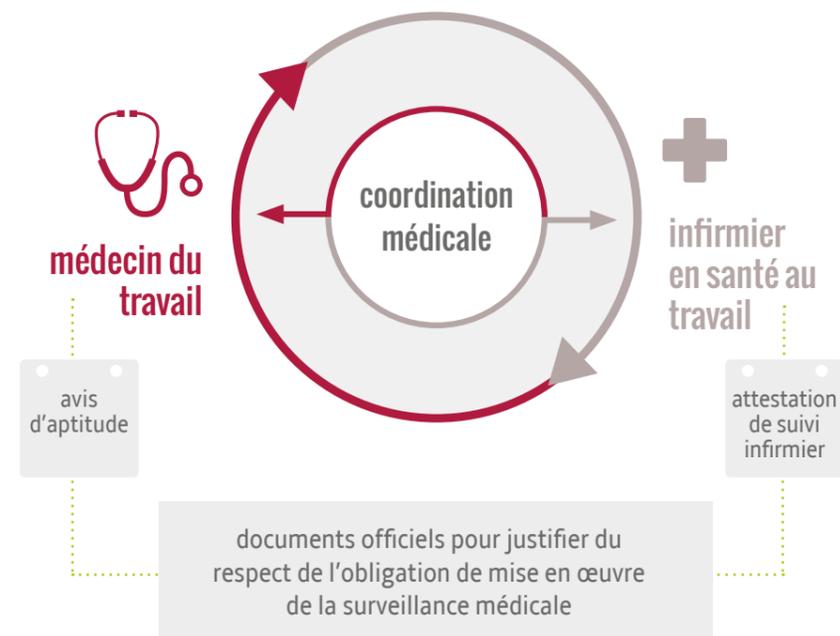
Ils participent également au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles ainsi qu'à la veille sanitaire.

La Surveillance Médicale Renforcée : une liste restreinte de risques

Bénéficiaire d'une Surveillance Médicale Renforcée :

- les travailleurs âgés de moins de 18 ans
- les femmes enceintes
- les salariés exposés à l'amiante, aux rayonnements ionisants, au plomb, au risque hyperbare, au bruit, aux vibrations, aux agents biologiques des groupes 3 et 4, aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2
- les travailleurs handicapés.

La surveillance médicale périodique



Equipes pluridisciplinaires

Un réseau de compétences sur le terrain

19 477 interventions

- Etudes de postes
- Métrologies
- Conseils
- Actions de sensibilisation aux risques professionnels
- Fiches Entreprises
- Aide à l'élaboration du Document Unique
- Promotion de la santé au travail

Le pôle de compétences des Services de Santé au Travail

- 172** médecins du travail
- 38** IDEST (infirmiers en santé au travail)
- 27** ASST (assistants en santé et en sécurité au travail)
- 142** secrétaires assistantes médicales
- 12** ergonomes
- 13** intervenants Hygiène Sécurité Chimiste
- 7** assistantes sociales
- 5** psychologues
- 5** formateurs

Prévention des risques en actions partenariales



LA PRÉVENTION EN ACTIONS

62 828
entreprises
accompagnées

548 792
salariés suivis

un réseau de
17 pôles de santé
au travail



Les risques professionnels et vous

Partout, il faut savoir prévenir les risques qui nous entourent. Dans tous les lieux de travail, l'employeur a l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs.

La prévention en actions

Votre politique de prévention, avec les conseils de votre service de santé au travail, permettra d'en supprimer ou d'en réduire les effets.

L'aptitude

C'est une conclusion médicale que formule le médecin du travail en fonction de la compatibilité de l'état de santé d'un salarié et de son poste de travail.

1 Mais quels sont les risques liés au travail dans mon entreprise ? Faites le test !

Risques liés à la manutention	
Risques liés aux postures pénibles	
Risques liés aux ambiances thermiques excessives	
Risques liés aux horaires de travail	
Risques liés au travail répétitif	
Risques liés à l' activité en milieu hyperbare	
Risques liés aux vibrations	
Risques liés aux agents chimiques dangereux*	
Risques et nuisances liés au bruit	
Risques liés au travail de nuit	
Risques liés aux rayonnements	
Risques liés aux agents biologiques	
Risques liés aux chutes	
Risques liés aux fluides sous pression	
Risques liés aux équipements de travail	
Risque d' incendie, d'explosion	
Risques liés à l' énergie	
Risques routiers	
Risques liés aux circulations int. / ext.	
Risques liés à l' éclairage	
Risques liés au travail sur écran	
Risques psychosociaux	
Risques liés au travail isolé	

Fiche de prévention des expositions (déclaration de la pénibilité obligatoire)

Risques induisant une SMR (Surveillance Médicale Renforcée)
Réforme de 2012

* Attention seuls quelques produits induisent une SMR. Contactez votre SST.

2 Et le Document Unique ?

Il a vocation à regrouper l'ensemble des données relatives à l'évaluation des risques professionnels.

3 Le plan de prévention

Il explique vos décisions pour préserver la santé et la sécurité des salariés de votre entreprise.

Des écarts dans la perception des risques

des divergences sur le diagnostic et des avis différents sur les solutions à apporter ne doivent pas freiner votre démarche de prévention.

Le dialogue, le partage de points de vue professionnels

en fonction de sa position ou de sa fonction dans l'entreprise, permettent toujours de dégager des pistes de progrès en matière de prévention des risques.

Les professionnels des Services de Santé au Travail

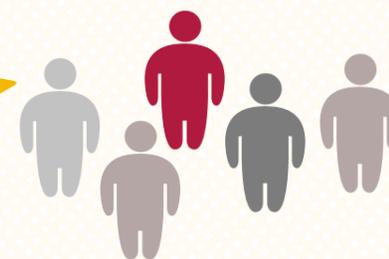
sont des experts pour évaluer et vous conseiller sur les modalités de prévention adaptées à votre situation.

Evaluer et prévenir : avec qui ?

Le pôle de compétences des Services de Santé au Travail : l'équipe pluridisciplinaire

- > des médecins spécialistes : les médecins du travail
- > des infirmiers en santé au travail
- > des intervenants en prévention des risques
- > des ergonomes
- > des assistants en santé et en sécurité au travail
- > des psychologues
- > des assistantes sociales
- > des formateurs aux gestes de premiers secours
- > etc.

Contactez votre Service de Santé au Travail pour être conseillé et accompagné.



Conclusions médicales

312 118 visites médicales réalisées (en 2013, en Languedoc-Roussillon) ont conduit à produire 286 091 conclusions médicales, dont :

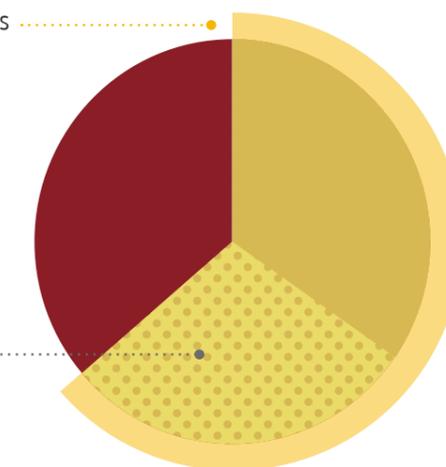
92,3% d'aptitudes sans réserve

4% d'aptitudes avec restriction ou aménagement

3,7% d'inaptitudes

Sur la totalité des inaptitudes, $\frac{2}{3}$ ont pour cause des pathologies ostéoarticulaires ou de la sphère mentale

Et, parmi celles-là, dans 40% des cas, il existe, en plus, une 2^e pathologie



Enquête régionale sur les inaptitudes en cours depuis 2012.

Le maintien en emploi des salariés, en collaboration avec le SAMETH*, et l'équipe pluridisciplinaire

a permis de **maintenir 662 personnes dans leur emploi** et de faire **financer 234 adaptations de postes**

* Service d'Appui au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés de l'Agefiph